

Chaque billet de Loterie Obligations boni à valeur établie représenterait une chance de remporter le lot à un tirage donné. Un numéro ne permettrait pas de remporter plus d'un lot au même tirage. De temps à autre, le ministre des Finances pourrait fixer la valeur et le nombre des lots qui seront offerts, en fonction du montant disponible dans la caisse. Les tirages pour les lots seraient faits grâce à des dispositifs électroniques qui choisiraient des numéros au hasard. Les lots, dont les valeurs iraient du plus haut au plus faible, seraient accordés aux numéros dans l'ordre où ils auraient été tirés par le dispositif électronique.

Les numéros tirés seraient publiés dans la *Gazette du Canada* et annoncés au bureau de tous les agents de la Loterie Obligations boni. Ils seraient aussi publiés dans tous les journaux importants de la région où les billets auront été vendus.

L'intérêt et les lots seraient exempts d'impôt. L'intérêt sur les investissements dans les obligations boni de cette émission, de même que le montant des lots accordés, seraient exempts de tout impôt payable au Canada.

Pour ce qui est des autres caractéristiques de la Loterie Obligations boni, j'ajoute que les billets seraient négociables et transférables. Les obligations boni mutilées ou détruites seraient remplacées par les agents du ministère des Finances pourvu qu'il y ait possibilité d'identification. Le ministère et ses agents seront protégés contre toute responsabilité envers le détenteur légitime de l'obligation pour toute perte subie, à moins que la perte ne provienne de la négligence avérée ou d'un acte volontaire d'un fonctionnaire ou employé. Le ministère des Finances pourra annuler toute obligation boni ou tout avantage pour le détenteur de cette obligation si celle-ci n'est pas détenue conformément aux modalités du tirage.

Pour ce qui est du remboursement des obligations boni, les détenteurs d'obligations dont les numéros auront été tirés, ou bien leurs tuteurs ou héritiers, devront se présenter aux bureaux des agents du ministère des Finances pour réclamer leur lot. Ils rempliront une formule spéciale en présence d'un représentant du ministère, à qui le certificat de l'obligation devra être présenté. Le ministère des Finances s'occuperait du tirage des obligations boni. De concert avec tous les autres ministères fédéraux, il serait chargé d'établir les besoins prioritaires du gouvernement pour fixer des objectifs acceptables à l'égard des fonds produits par le tirage des obligations boni.

La Loterie Obligations boni serait assujettie à toutes les directives fédérales et provinciales pertinentes. On chercherait par là à créer une loterie équitable et plus avantageuse socialement dont les gouvernements et les citoyens pourraient profiter en permanence. Les fonds découlant de la loterie pourraient servir, par exemple, à accroître le financement des programmes établis ou les transferts de paiements fédéraux-provinciaux aux fins des programmes désignés.

En somme, cette question pourrait être débattue par le comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques. Ce serait une façon de générer des fonds au Canada. Le gouvernement n'aurait plus à emprunter autant à l'étranger à des taux aussi exorbitants que ceux qu'il paie aujourd'hui.

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai

Loterie Obligations boni

écouté les observations du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) sur la motion d'initiative parlementaire n° 97. Celui-ci a abordé plusieurs questions. D'abord, il a dit que le taux d'intérêt serait inférieur de 1 p. 100 à celui des autres types d'obligations. Il a aussi mentionné que les lots seraient payés par le ministère des Finances, mais il n'en a pas précisé le montant. Toutefois, il a proposé que le ministre des Finances en fixe le montant. Les obligations seront négociables et transférables. Comment pourrions-nous nous tenir au fait de transactions entre particuliers? Les détenteurs d'obligations devraient se présenter aux bureaux du ministère des Finances pour obtenir leurs lots. Le député voudrait peut-être que le ministère des Finances devienne une autre loterie ou une organisation de jeux de hasard.

Il a ajouté que le ministère devrait investir les recettes de cette loterie dans les secteurs les plus défavorisés. Cependant, j'ai du mal à voir comment on pourrait obtenir beaucoup de capitaux pour le Canada grâce à cette proposition. Le taux d'intérêt des obligations boni sera de seulement 1 p. 100 inférieur à celui des fonds empruntés à l'étranger. Les personnes ayant de l'argent à placer préféreront sans doute des instruments plus ordinaires comme les obligations d'épargne du Canada ou les certificats de placement garantis à terme.

• (1610)

Nous devons revoir sérieusement la disposition selon laquelle ces obligations pourraient s'acheter dans les banques ou dans d'autres points de distribution. Je ne suis pas du tout certain que ces institutions soient prêts à vendre les obligations boni, car elles émettent d'autres genres d'obligations.

À la demande du détenteur des obligations, celles-ci peuvent être rachetées à n'importe quel moment après un an. Je pense qu'il serait très difficile de régir un tel système. Dans l'ensemble, ce ne serait pas tellement intéressant pour les genres de fonds qui pourraient être réunis à d'autres fins.

Mais, surtout, je trouve un peu bizarre que l'auteur de cette proposition soit un député de l'opposition officielle. En 1979, à l'époque où ils étaient au pouvoir, mes amis d'en face ont signé un accord qui avait pour résultat de remettre Loto Canada entre les mains des autorités provinciales. Depuis cette époque, nous avons entendu régulièrement certains membres des gouvernements provinciaux affirmer catégoriquement que le gouvernement fédéral ne devrait pas lancer ses concours de pronostics sportifs.

Les paris sportifs visent à trouver de l'argent pour appuyer une cause bien précise au Canada, les Jeux olympiques de Calgary qui auront lieu dans deux ou trois ans. Nous devons nous préparer dès maintenant. Cela donne à tous les Canadiens la possibilité de participer à quelque chose qui concerne directement le Canada, comme l'indique le nom de l'organisation des paris sportifs. Il s'agit de montrer, conformément à l'esprit olympique, que nos athlètes figurent parmi les meilleurs du monde. Lancer des paris sportifs pour financer un événement de ce genre n'est pas du tout la même chose que de créer un autre concours pour réunir de l'argent pour l'enseignement postsecondaire par exemple.